



Le Conseil Informe...

SÉANCE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA DORÉ JANVIER 2019

Visitez notre site Web au www.ladore.ca
et notre page Facebook « Municipalité de La Doré »

**N.B. : Les procès-verbaux et les séances du conseil municipal sont disponibles
en ligne sur le site Web municipal**

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA
LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 17 décembre 2018, le conseil municipal de la Paroisse de La Doré a adopté par résolution les seconds projets de règlements numéros 2018-018 intitulé «Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de construction 2018-004 en vue de préciser que les dispositions touchant la fortification des constructions ne s'appliquent pas pour tout lieu de production, de transformation ou d'entreposage du cannabis conforme à la réglementation fédérale», 2018-019 intitulé «Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2018-002 de manière à apporter des modifications concernant les points de vente du cannabis et les lieux de production, de transformation ou d'entreposage du cannabis» et 2018-020 intitulé «Règlement ayant pour objet de modifier le règlement relatif à l'émission des permis et certificats 2018-006 afin de préciser les documents à l'appui d'une demande de permis de construction pour un bâtiment lié à la production, la transformation ou l'entreposage du cannabis».
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Municipalité peuvent demander que les règlements numéros 2018-018, 2018-019 et 2018-020 fassent l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité: carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.
3. Le registre sera accessible de 9h00 à 19h00 le 4 février 2019, au bureau de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, situé au 4998, rue des Saules à La Doré.
4. Le nombre de demandes requis pour que les règlements numéros 2018-018, 2018-019 et 2018-020 fassent l'objet d'un scrutin référendaire est de 125. Si ce nombre n'est pas atteint, les règlements numéros 2018-018, 2018-019 et 2018-020 seront réputés approuvés par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé le même jour à 19h00, au bureau de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, situé au 4998, rue des Saules, La Doré.



6. Le règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de 8h30 à 12h et de 13h à 16h du lundi au vendredi.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la Municipalité :

7. Toute personne qui, le 28 janvier 2019, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
- ☞ être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
 - ☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle
8. Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- ☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la Municipalité depuis au moins 12 mois;
 - ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
9. Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la Municipalité, depuis au moins 12 mois;
 - ☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
10. Personne morale
- ☞ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 28 janvier 2019 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

FINANCES

DÉPENSES ☞ Les membres du conseil ont accepté le journal des achats du mois de décembre 2018 totalisant un montant de **197 458.94\$** incluant les taxes et en autorise les paiements.

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ☞ Lors de la séance régulière de janvier, les membres du conseil municipal ont accepté les dépenses incompressibles, c'est-à-dire les dépenses de fonctionnement courantes, pour une somme totale de **1 686 981\$**.



ENGAGEMENTS FINANCIERS

- Fondation Domaine-du-Roy (Hôtel-Dieu de Roberval) : Campagne de financement 2019-2020 (1 442\$ pour 2019);
- Autorisation des subventions 2019 aux organismes:
 - Maison des Jeunes de La Doré 16 000\$
 - Moulin des Pionniers (patrimoniaire) 25 000\$
 - Rallye des Loups 6 000\$

GESTION MUNICIPALE

VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES 2017 ☞

Le deuxième avis sera transmis sous peu pour le paiement des taxes 2017 en retard. Les propriétaires concernés ont jusqu'au 10 mars 2019 pour acquitter leur compte de taxes 2017.

- Autorisation de signature au Maire et à la Direction générale pour des droits de passage pour un sentier multi sports non-motorisés ;
- Dépôt du formulaire sur l'usage de l'eau potable pour 2018.

COMMUNAUTAIRE

STATIONNEMENT ☞ N'oubliez pas qu'à partir du **15 novembre 2018** et ce jusqu'au **1^{er} avril 2019** il est **interdit** de **stationner** ou d'**immobiliser** un véhicule sur le chemin public entre **minuit et 7h**.

PARENT VEUT SAVOIR...! NAVIGUER SANS CHAVIRER SUR L'OCÉAN DU WEB! Découvrir différents sites et applications, ainsi que les conséquences légales de mal agir sur Internet.

Dolbeau-Mistassini : 29 janvier à 19h

Normandin : 6 février à 19h

Saint-Félicien : 12 février à 19h

Roberval : 20 février à 19h

Info : 418-275-4136 poste 1017

OFFRE D'EMPLOI

Le Centre des Loisirs désire combler le poste d'entretien de la salle à compter de mars 2019. Vous êtes intéressés, informez-vous du taux horaire et des conditions auprès d'Ursule Villeneuve au 418-256-3766 ou au bureau municipal.

DÉNEIGEMENT ☞ Le service des travaux publics de la Municipalité désire rappeler aux propriétaires qu'il est interdit de déposer de la neige sur les trottoirs, dans la rue, sur les bornes fontaines ou près des boîtes postales lors du déneigement de vos entrées privées. C'est une question de sécurité. Merci de votre collaboration.

**Pour vos achats,
pensez achat local.**

Ensemble, gardons nos commerces!

SPORTS ET LOISIRS

CAMP DE JOUR ☞ Le Camp de jour de la Municipalité de La Doré souhaite toujours améliorer ses services et désire être le plus inclusif possible. C'est pourquoi nous ouvrons la période d'inscription pour les jeunes ayant des besoins particuliers. Vous croyez que cela s'adresse à votre enfant, venez nous rencontrer au bureau municipal pour son inscription ou des informations.

FADOQ LA DORÉ ☞ Le Club vous invite à jouer au Baseball poche à tous les lundis après-midi à 14h15 au Centre des Loisirs.

C'est gratuit Bienvenue

Le **Pickleball** est un nouveau sport en pleine effervescence dans la région. Vous aimeriez vivre une démonstration? Consultez le sondage via le Facebook de la Municipalité pour donner votre nom ou au bureau municipal au 418-256-3545.

ACCÈS LOISIRS ☞ La journée d'inscription d'Accès-Loisirs se déroulera le 21 Janvier de 15H à 18H au :

Service budgétaire de St-Félicien
1209, boulevard Sacré-Cœur

Hôtel de ville de St-Félicien, 4e étage

Responsable : Lynda Lalancette

budget@servicebudgetairesf.ca

Certaines conditions s'appliquent

À SURVEILLER

Le Festival pré-novice qui aura lieu les 23 et 24 février prochain.

Aimeriez-vous être bénévoles durant cette fin de semaine?

Donnez votre nom au 418-256-3545

Bienvenue à vous!



Saviez-vous que sur le site touristique
du Moulin des Pionniers se trouvent de
très beaux sentiers de ski de fond et de raquettes?
Profitez-en, c'est gratuit!

**Vous pouvez encore vous inscrire aux activités loisirs.
Consultez le site internet de la Municipalité.**

VOUS AVEZ BIEN ENTENDU!

FINI LES DÉPLACEMENTS

MAINTENANT ICI à La Doré
à L'Oasis des peupliers



- Pose
- Ajustement
- Remplacement
- Vérification
- Nettoyage
- Réparations mineures
- Consultation audioprothétique
- Bouchons sur mesure
- Test de dépistage auditif

d'appareils
auditifs

Pour prendre rendez-vous
(418) 276-0635



Centre des loisirs

Pratique de danses en ligne

Début: Janvier, à tous les mardis
Clientèle : Débutant - intermédiaire
Information: Thérèse Cantin (418) 256-3649

Cours 50 fois + en forme

Début: Lundi 14 janvier et mercredi 16 janvier
Heure: 13h à 14h
Information: Véronique Vallée (418) 256-1103

Journée et soirée de danse de janvier

Samedi 12 janvier : Soirée avec Ghislain Gaumond
Dimanche 20 janvier : Journée folklorique
Vendredi 25 janvier : Soirée avec Benoit Lavoie
Pour suivre les activités,
consultez le Facebook du Centre des loisirs.

FADOQ

Dimanche 13 janvier : Bingo
Samedi 16 février : Souper de la Saint-Valentin
Dimanche 24 février : Bingo
Dimanche 10 mars : Bingo
Dimanche 7 avril : Brunch de fin d'année
Mercredi 24 avril : Assemblée générale annuelle
Samedi 18 mai : Fête de la fidélité

Pour suivre les activités,
consultez le Facebook du club de la FADOQ.

